

Le lundi 18 septembre 2020

Bonjour chers parents,

Voici quelques informations importantes concernant l'école.

30 septembre : déclaration de clientèle

Le mercredi 30 septembre, à la 2^e période, nous procéderons à l'opération de déclaration de clientèle. Cette procédure nous permet de fournir au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le nombre d'élèves que nous avons à l'école. C'est à la suite de cette étape qu'est calculée notre allocation de fonctionnement. Si votre enfant devait s'absenter, vous serez contactés par la secrétaire du niveau afin de venir signer un document attestant que votre enfant fréquente l'école.

Circulation piétonnière près de l'école

En raison des nombreux travaux routiers exécutés près de l'école, nous vous demandons de rappeler aux élèves l'importance traverser les rues aux endroits indiqués et de respecter la signalisation.

Représentants des parents au Conseil d'établissement

Voici le nom des parents qui seront vos représentants au Conseil d'établissement cette année :

- Monsieur Philippe Chetaille, président
- Monsieur René Boudreau, vice-président et représentant au comité de parents
- Madame Karine Benezera, trésorière
- Monsieur Yves Babineau
- Madame Mélanie Bédard
- Monsieur Émile Houedanou
- Madame Julie Veillette
- Madame Louise Veillette

Distribution des Chromebooks aux élèves

Cette année, nous allons prêter un outil technologique (Chromebook) aux élèves afin de les soutenir dans leurs apprentissages. Voici les termes du contrat que vous devrez signer afin d'officialiser le prêt :

- Prendre les mesures appropriées pour que l'équipement informatique et ses accessoires demeurent en sécurité et en bon état;

- Ne pas utiliser l'appareil à des fins de loisirs (jeux, réseaux sociaux, films) mais uniquement pour les activités d'apprentissage;
- Faire un usage normal de l'équipement informatique et l'utiliser selon les instructions du fabricant;
- Ne pas procéder à des réparations ou à l'ajout de composants physiques.

Par ailleurs, si une réparation ou le remplacement d'une pièce des équipements prêtés s'avérait nécessaires à la suite d'un mauvais usage dudit équipement ou accessoire, les frais seront assumés par les parents. *L'article 8 de la LIP* va dans ce sens.

Le parent s'engage à remettre l'équipement technologique et les accessoires prêtés à la date demandée par la direction de l'établissement.

Nouveau site Internet

Jeudi dernier, nous avons lancé notre nouveau site Internet. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

<http://www.derochebelle.qc.ca/>

Je profite également de l'occasion pour vous inviter à suivre la page Facebook de l'école :

<https://www.facebook.com/derochebelle>

Distribution de couvre-visages

La semaine prochaine, nous procéderons à la distribution d'un couvre-visage aux couleurs de l'école à chacun des élèves. Je vous rappelle qu'un élève peut toujours, s'il le désire, porter son couvre-visage lorsqu'il est en classe.

Au plaisir de vous revoir très bientôt !



Daniel Lemelin
Directeur